



DÉCLARATION PINEL



PRÉAMBULE : Éléments à préparer avant la déclaration

Votre avis d'imposition
de l'année de la 1^{ère} réduction Pinel

Votre avis de taxe foncière 2023
pour le bien Pinel

Le relevé récapitulatif annuel de gestion

Tableau d'amortissement définitif
et complet du financement avec **ADI**
(**assurance décès invalidité**)

Relevé de l'assurance de PNO de votre bien
(assurance Propriétaire Non Occupant)



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 0 : Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à votre espace particulier.
2. Saisissez votre numéro fiscal et mot de passe.



impots.gouv.fr

- 1 Votre espace particulier
- Votre espace professionnel
- Contact et RDV

Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité International English

ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...

LA DÉCLARATION DES REVENUS 2024

Je déclare en ligne

Vous vous posez des questions ?

Toutes les réponses →

Accueil > Particulier

Attention aux arnaques !

Des courriels et SMS frauduleux circulent pour promettre le remboursement d'un trop perçu ou menacer de poursuites pour non paiement des impôts ou d'amendes. Ces escroqueries n'ont rien à voir avec l'administration fiscale. Ne cédez pas à ces tentatives de fraude et ne fournissez jamais vos informations personnelles à des personnes inconnues.

[En savoir plus](#)

L'ACTUALITÉ EN BREF

Indisponibilité du service "Rechercher des transactions immobilières" le 4 mars de 10h à 12h
Particulier - 27-02-2024

Taux d'intérêt applicable en matière de crédit de paiement différé ou fractionné des droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière
Accueil, Particulier, Professionnel - 31-01-2024

Simulateur d'impôt sur le revenu : mise en ligne de la version 2024
Particulier - 10-01-2024

France services : vos services publics regroupés à moins de 30 minutes de chez vous
Particulier - 26-10-2023

[Voir toutes les actualités](#)

impots.gouv.fr

- Votre espace particulier
- Votre espace professionnel

Accueil > Authentification

Connexion ou création de votre espace

Numéro fiscal 13 chiffres

13 chiffres

[Continuer](#)

Ou

Utilisez FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

[Payer en ligne](#)

Aide

- Où trouver votre numéro fiscal ?

Si vous disposez déjà d'un espace particulier, vous pouvez [recevoir votre numéro fiscal par courriel](#).

Il figure aussi en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus reçue [sur votre avis](#) :

POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR	
VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE	SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE
DECLARANT 1 : 1234567891234	N° D'ACCÈS EN LIGNE
DECLARANT 2 :	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE - IMPORTÉZ VOS RÉSULTATS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Illustration : emplacement de votre numéro fiscal, sur votre déclaration

Vos références	
Pour accéder à votre espace particulier	
Numéro fiscal : 1234567891234	C
Numéro d'accès en ligne : 3 987	voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence :	3 987

Illustration : emplacement de votre numéro fiscal, sur votre avis

+ Vous n'avez pas encore de numéro fiscal ?

+ Les services disponibles sur votre espace particulier

+ Gestion des cookies



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 0 : Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à la déclaration en ligne.

The screenshot displays the 'Mon espace particulier' interface on impots.gouv.fr. The header includes the French Republic logo, the text 'Mon espace particulier', and navigation links for 'Recherche', 'Messagerie sécurisée', 'Mon profil', and 'Déconnexion'. A secondary navigation bar lists 'Tableau de bord', 'Prélèvement à la source', 'Paiements', 'Documents', 'Simulations', 'Données publiques', 'Achats', and 'Mes contacts'. The main content area features a prominent notification: 'PENSER À DÉCLARER EN LIGNE' with a calendar icon and a button '1 Accéder à la déclaration en ligne'. Below this is a yellow button 'Payer en ligne mes impôts'. The 'MES ÉVÉNEMENTS' section lists 'Avis de taxe d'habitation-CAP 2018' and 'Avis de taxes foncières 2018', both with 'Visualiser PDF' links. On the right, a 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL' widget shows a rate of 4,7% and a spouse's rate of 14,0%, with a 'Gérer mon prélèvement à la source' button. A second widget below it is titled 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS'.

DÉCLARATION PINEL

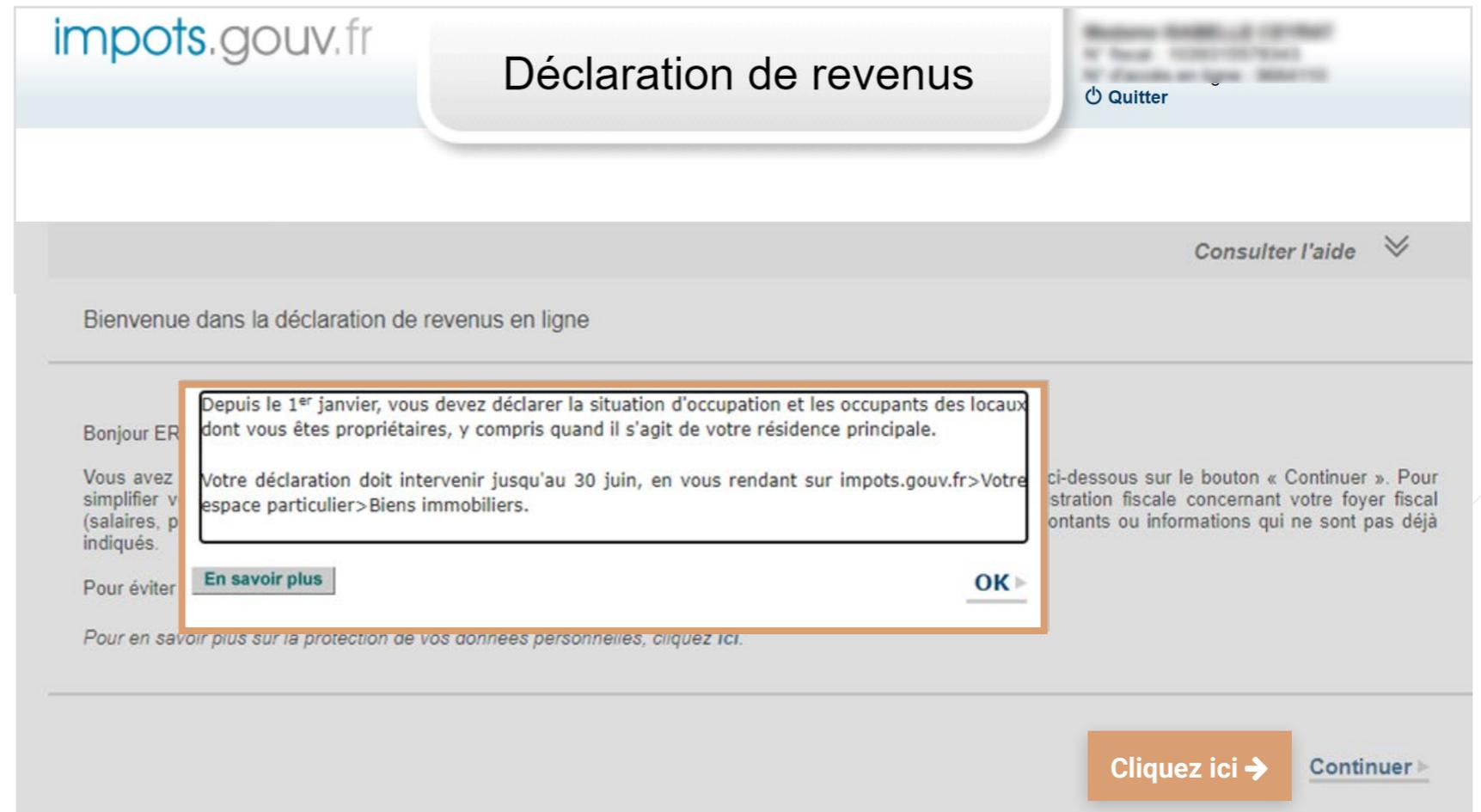


ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Depuis le 1er janvier, vous devez déclarer la situation d'occupation et les occupants des locaux dont vous êtes propriétaire, même s'il s'agit de votre résidence principale.



impots.gouv.fr

Déclaration de revenus

Quitter

Consulter l'aide

Bienvenue dans la déclaration de revenus en ligne

Bonjour ER

Vous avez simplifier v (salaires, p indiqués.

Pour éviter

Depuis le 1^{er} janvier, vous devez déclarer la situation d'occupation et les occupants des locaux dont vous êtes propriétaires, y compris quand il s'agit de votre résidence principale.

Votre déclaration doit intervenir jusqu'au 30 juin, en vous rendant sur impots.gouv.fr>Votre espace particulier>Biens immobiliers.

En savoir plus

OK

Pour en savoir plus sur la protection de vos données personnelles, cliquez [ici](#).

Cliquez ici → Continuer

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Commencez par remplir vos annexes pour gagner du temps.

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Votre déclaration en ligne est déjà pré-remplie avec l'ensemble de vos revenus, il vous suffit de vérifier et corriger au besoin.

Accueil

Consulter l'aide

Déclaration de revenus

Étape 1
Étapes
préalables

Étape 2
Renseignements
personnels

Étape 3
Revenus
et charges

Étape 4
Résumé et
signature

Étape 5
Fin de
déclaration

Votre déclaration en ligne est pré-remplie avec les revenus transmis par vos employeurs, caisses de retraite, établissements financiers...
 Si des montants sont absents ou inexacts, veuillez à bien les compléter ou corriger.

Désormais, les plateformes de l'économie collaborative transmettent à l'administration fiscale les revenus perçus par leurs utilisateurs lorsqu'elles en ont connaissance.

Si vous avez eu de tels revenus (locations de biens, transports de passagers, ventes d'objets ou de services...), ils sont peut-être imposables : pour le vérifier et identifier la catégorie de revenus concernée, consultez nos [fiches pratiques](#). Si ces revenus sont imposables, déclarez-les en sélectionnant la catégorie de revenus concernés (revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux, locations meublées...) dans la partie « Revenus » du présent écran. Puis saisissez-les dans la zone correspondante.

Attention, les montants sont affichés dans la devise du pays concerné et ne sont donc pas toujours en euros. Pensez à faire la conversion en euro avant de saisir ces montants sur votre déclaration.

OK

Suivant

de recherche :
cher

les déclarations

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : Déclarations ANNEXES

REVENUS

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
- Salaires, gains d'actionariat salarié
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 1 : Étapes préalables

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : [Déclarations ANNEXES](#)

REVENUS

- Traitements, salaires 
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux 
- Gains d'actionariat salarié, salaires 
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif 
- Revenus de capitaux mobiliers 
- Gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés, plus-values et gains divers 
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros *Location non meublée* 
- Revenus fonciers *Location non meublée* 
- Revenus exceptionnels ou différés 
- Micro-entrepreneur (*auto-entrepreneur*) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu 
- Revenus agricoles 
- Revenus industriels et commerciaux professionnels 
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels *Autres que les locations meublées non professionnelles* 
- Revenus des locations meublées non professionnelles 
- Revenus non commerciaux professionnels 
- Revenus non commerciaux non professionnels 

CHARGES

- Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses 
- Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc. 
- Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard) 
- Travaux dans l'habitation principale : dépenses pour la transition énergétique 



DÉCLARATION PINEL



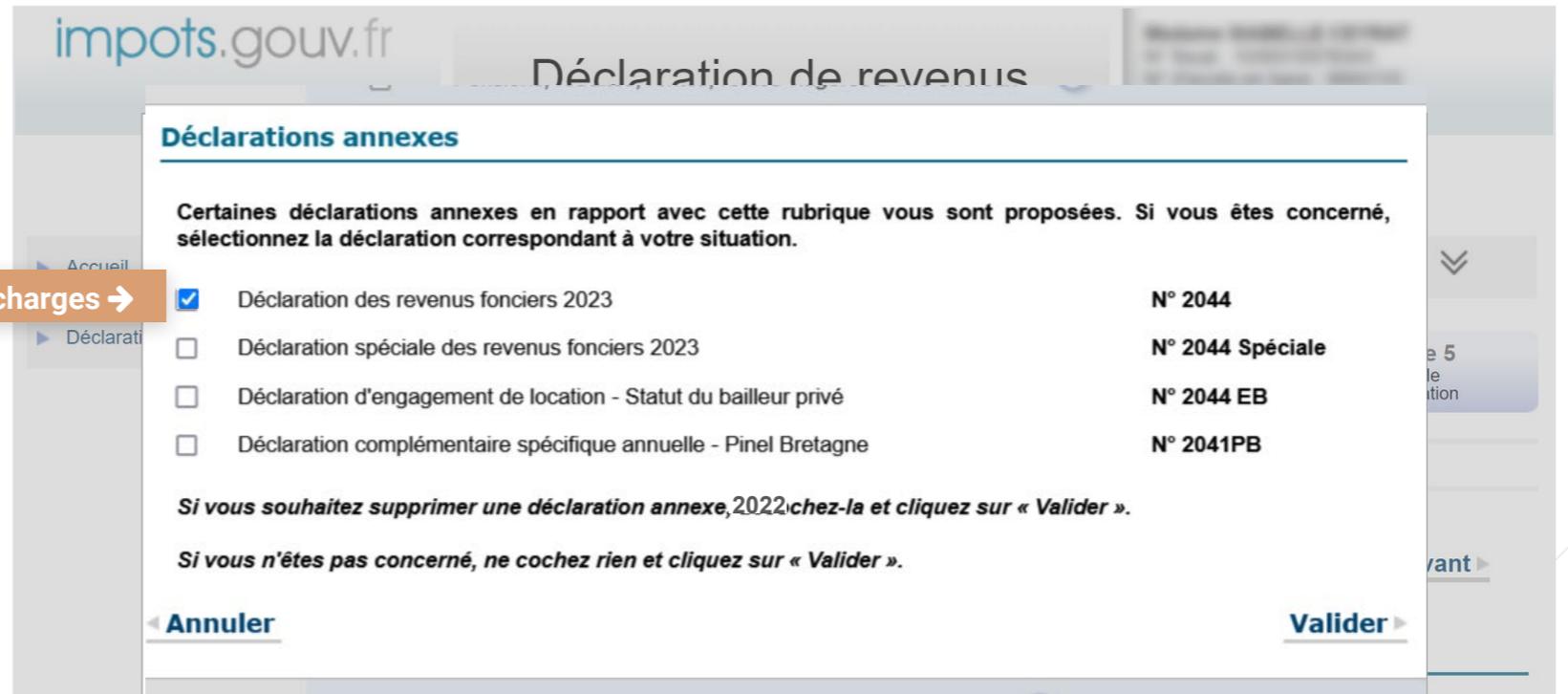
ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Sélectionnez dès cette étape les déclarations annexes qui vous concernent.

Loyer/charges →



impots.gouv.fr Déclaration de revenus

Déclarations annexes

Certaines déclarations annexes en rapport avec cette rubrique vous sont proposées. Si vous êtes concerné, sélectionnez la déclaration correspondant à votre situation.

<input checked="" type="checkbox"/>	Déclaration des revenus fonciers 2023	N° 2044
<input type="checkbox"/>	Déclaration spéciale des revenus fonciers 2023	N° 2044 Spéciale
<input type="checkbox"/>	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB
<input type="checkbox"/>	Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne	N° 2041PB

Si vous souhaitez supprimer une déclaration annexe, 2022, cliquez-la et cliquez sur « Valider ».

Si vous n'êtes pas concerné, ne cochez rien et cliquez sur « Valider ».

[← Annuler](#) [Valider →](#)

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Le nombre de biens loués comprend tous les biens que vous avez en location y compris votre investissement Pinel.

▶ Accueil [Consulter l'aide](#) ▼

▶ Sélection des rubriques de la déclaration principale

▶ Sélection des annexes

▶ Déclaration de revenus

▶ Annexe n°2044

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration des revenus fonciers 2023

*Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.*

Vos revenus fonciers concernent : [Notice](#)

- Des parts de **sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI)** afférentes à des propriétés rurales ou urbaines. Si oui, combien de sociétés immobilières ou FPI ?
- Des propriétés **rurales et urbaines**. Si oui, combien ? Nombre de biens loués →

[Suivant](#) ▶

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

1. Ne cochez pas de dispositifs spécifiques.
2. Complétez les informations relatives au bien.
3. Référez-vous au relevé de gestion pour compléter la partie Recettes.



Bon à savoir :
1 bien = 1 immeuble



Documents nécessaires

- Acte notarié,
- Bail de location,
- Relevé de gestion.

201 Vos propriétés rurales et urbaines

[Notice](#)

200 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique « Conventionnement Anah »)

1 Le Pinel ne relève pas d'un dispositif spécifique

Borloo ancien				Cosse				
Secteur intermédiaire	Secteur social	Secteur social	Secteur intermédiaire et social intermédié	Secteur intermédiaire	Secteur intermédiaire	Secteur social ou très social	Secteur social ou très social	Secteur dans le cadre d'une intermédiation locative sociale
30%	45%	60%	70%	15%	30%	50%	70%	85%

IMMEUBLE 1

Si vous ne relevez plus d'un des dispositifs ci-dessus, veuillez décocher le bouton correspondant

2

Adresse

en France à l'étranger

Numéro et rue

Code postal

Commune

Date d'acquisition de l'immeuble **Date de signature chez le notaire**

(jj/mm/aaaa)

Nombre de locaux **1**

Nom(s) et prénom(s) du(es) locataire(s)

Si d'autres locataires occupent cet immeuble, cliquez ici [Locataires](#)

À compléter :

- adresse du bien, date
- signature notaire,
- nombre d'appartements et si loué au moment de la déclaration nom et prénom du locataire.

210 Recettes Total des lignes

Immeubles donnés en locations

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurances)

Immeubles dont vous vous réservez la jouissance

214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance

215 **Total des recettes : lignes 211 à 214** **E**

3 Voir relevé de gestion



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

220 Frais et Charges :

Vous devez répartir sur les lignes 221 à 227 tous les montants payés qui ont été précisés sur votre relevé de gestion.

L.223 :
Primes d'assurance appartement

L.224 :
Montant des travaux après livraison : pose de cuisine, pare-douche,... main d'œuvre comprise.

220 Frais et charges

- | | | |
|---------|--|----------------------|
| 221 | Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure) | <input type="text"/> |
| 222 | Autres frais de gestion : 20 € par local | <input type="text"/> |
| 223 | Primes d'assurance | <input type="text"/> |
| 224 | Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration et, en cas d'option, hors dépenses de travaux de rénovation énergétique reportées en ligne 224 bis (remplir également la rubrique 400) | <input type="text"/> |
| 224 bis | En cas d'option : dépenses de travaux de rénovation énergétique permettant à un bien de passer d'une classe énergétique E, F ou G à une classe A, B, C ou D | <input type="text"/> |
| 225 | Charges récupérables non récupérées au départ du locataire | <input type="text"/> |
| 226 | Indemnités d'éviction, frais de relogement | <input type="text"/> |
| 227 | Taxes foncières et taxes annexes de 2023
<small>(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)</small> | <input type="text"/> |

[Voir relevé de gestion](#)



[Détail](#)



N'oubliez de cliquer sur détail, pour renseigner les informations demandées relatives aux travaux après livraison.

Régimes particuliers

228 Déductions spécifiques :

- sur toute l'année 2023 (sous certaines conditions : voir notice) à proratiser si prise d'effet en cours d'année
- 15% 30% 40% 45% 50% 60% 70% 85% de la ligne 215

[En savoir plus](#)



Documents nécessaires

- Relevé de gestion,
- Factures payées en 2023 pour les travaux.

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

À compléter si travaux après livraison : aménagement de la cuisine...



Bon à savoir :

Le montant du paiement des travaux à reporter inclut uniquement ceux payés en 2023.



Document nécessaire

- Factures payées en 2023 pour les travaux.

Descriptif des frais			
			Notice
400 Paiement des travaux			
N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement (jj/mm/aaaa)	Montant
Immeuble n° 1			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

[◀ Précédent](#) [Suivant ▶](#)

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

L.250 : Intérêts d'emprunt

Voir relevé d'emprunt (à demander à sa banque) : comprend les intérêts d'emprunt payés, cotisations d'assurance du prêt, frais de dossier bancaire, frais de garantie payés en 2023.



Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)	
229 Provisions pour charges payées en 2023	<input type="text"/>
230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2022	<input type="text"/>
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 - ligne 230	<input type="text"/>
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)	<input type="text"/>
260 Revenus fonciers taxables	
261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	<input type="text"/>
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)	<input type="text"/>
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	<input type="text"/>

[Précédent](#) **Cliquez ici** → [Suivant](#)

N'oubliez de cliquer sur détail, pour renseigner les informations demandées relatives aux intérêts d'emprunt.



Détail

F

G

H

I



Document nécessaire

- Tableau d'amortissement.

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Concernant les intérêts versés, renseignez le même montant que celui renseigné sur la ligne 250.

Descriptif des frais		
		Notice
410 Intérêts d'emprunt		
N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt (jj/mm/aaaa)	Intérêts versés
Immeuble n°1		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Précisions concernant le prêt à compléter.

[← Précédent](#) [Suivant →](#)



Document nécessaire

- Tableau d'amortissement.



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

Les résultats s'affichent automatiquement.

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit
Notice

420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I	5947	€ Montant reporté ligne 4BA, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
Répartition du déficit		
430 Déficit de l'année : calcul de répartition		
431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	3000	€
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	4807	€
433 Total des autres frais et charges : case B + case F	4140	€
434 Total des dépenses de travaux de rénovation énergétique : case J et case K		€
435 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431		
436 Report de la ligne 433 dans la limite de (10 700 € ou 15 300 €*+ ligne 434) avec un maximum de 21 400 €	4140	€ Montant reporté ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
437 Report de la ligne 433 pour son montant supérieur à la ligne 436	1807	€
438 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431		€
439 Total : ligne 437 + ligne 438	1807	€ Montant reporté ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
440 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431		
441 Report de la ligne 420 dans la limite de (10 700 € ou 15 300 €*+ ligne 434) avec un maximum de 21 400 €		€ Montant reporté ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
442 Report de la ligne 420 pour son montant supérieur à la ligne 441		€ Montant reporté ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration principale
<p>* 15300 € si le résultat d'au moins un des immeubles relevant du dispositif de déduction spécifique « Cosse » dans le cadre d'une convention conclue avec l'ANAH est déficitaire (paragraphe 228 de la notice).</p> <p>Cochez ici <input type="checkbox"/></p>		
450 Déficits antérieurs restant à imputer		



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Activez le report pour reporter les données dans votre déclaration principale.

▶ Accueil Consulter l'aide ▾

▶ Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes

▶ Déclaration de revenus

▶ Annexe n°2044

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2021

REPORT AUTOMATIQUE Notice

Vous avez la possibilité de procéder au report automatique de certaines informations descriptives de vos biens signalées dans la déclaration des revenus fonciers n° 2044 souscrite en ligne l'an dernier. Une fois le report activé, vous conservez toujours la possibilité de modifier manuellement ces informations.

Attention : le report des informations descriptives de vos biens ne peut être fait qu'une seule fois. Si vous n'activez pas le report avant d'avoir validé cette page, il ne sera pas présenté lors d'une session ultérieure.

Vous pouvez également ignorer le report et procéder au signalement manuel des données dans la déclaration n° 2044. Pour cela, après avoir indiqué le nombre de SCI et/ou de propriétés rurales et urbaines à déclarer, cliquez directement sur le bouton « suivant ».

En savoir plus

Parts de Sociétés Civiles Immobilières afférentes à des propriétés rurales et urbaines :

ADRESSE	Activer le report
	report

← Cliquez ici



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

- ▶ Accueil
- ▶ Sélection des rubriques de la déclaration principale
- ▶ Déclaration de revenus
- ▶ Annexe n°2044

[Consulter l'aide](#) ▼

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2023

Vous avez atteint la dernière rubrique de votre déclaration des revenus fonciers (déclaration annexe n° 2044).

Les fonctions situées à gauche de l'écran vous permettent :

- de naviguer entre les déclarations en utilisant les onglets numérotés ;
- d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilisant le bouton correspondant.

TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE :

Les montants calculés sur votre déclaration des revenus fonciers (n° 2044) ont été reportés automatiquement sur votre déclaration principale. Pour les corriger, utilisez de nouveau votre déclaration n° 2044.

LIBELLÉ DE LA CELLULE À REPORTER	MONTANT	LIBELLÉ DE LA CELLULE DANS LA DÉCLARATION DES REVENUS	ACTIVER LE REPORT
420 - Résultat : bénéfice (case D + case I)	[]	4BA - Revenus fonciers	report activé

Si vous avez terminé la saisie de toutes vos déclarations cliquez sur « Suivant » :

- vous visualiserez le résumé de vos déclarations et le calcul estimatif de votre impôt,
- ensuite vous procéderez à la signature électronique de vos déclarations :
 - Déclaration des revenus (déclaration principale)
 - Déclaration des revenus fonciers (déclaration n° 2044).
 - Statut du bailleur privé - Engagement de location (déclaration n° 2044 EB).

[◀ Précédent](#)

Cliquez ici →

[Suivant ▶](#)

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 3 : Déclaration 2042

Retour sur votre déclaration principale 2042 pour demander la réduction d'impôt.

1. Cochez le Pinel.

1

VOS CHARGES

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Investissements locatifs

[Notice](#)

Choisissez un type d'investissement (ou plusieurs) puis sélectionnez la période d'achèvement/acquisition du logement. Les rubriques vous concernant seront affichées sur l'écran suivant.

« Réalisation » : signature de l'acte authentique chez le notaire.
« Achèvement » : remise des clés pour un immeuble en état futur d'achèvement.
« Acquisition » : remise des clés pour un immeuble déjà construit.

Si votre investissement est constitué uniquement de parts de SCPI, cochez la case

- Pinel / Pinel +
 - Investissements achevés en 2023 (réalisés en 2023 ou antérieurement) (joignez la déclaration annexe n° 2044 EB).
 - Investissements achevés les années précédentes.
- Plusieurs investissements Pinel / Pinel + (afficher toutes les rubriques).
- Denormandie ancien
 - Investissements achevés ou acquis en 2023 (joignez la déclaration annexe n° 2044 EB).
 - Investissements achevés les années précédentes.
- Plusieurs investissements Denormandie ancien (afficher toutes les rubriques).
- Duflot
 - Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
- Scellier
 - Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
- Censi-Bouvard
 - Investissements achevés ou acquis en 2023.
 - Investissements achevés ou acquis les années précédentes.
- Plusieurs investissements Censi-Bouvard (afficher toutes les rubriques).
- Dispositif Loc'Avantages
 - Investissements locatifs et logements donnés en location à loyer abordable avec conventionnement anah

[Précédent](#) [Cliquez ici →](#) [Suivant](#)

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 3 : Déclaration 2042

Remplissez cette section à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt

1. En fonction de l'engagement initial de location de 6 ou 9 ans.
2. En fonction de la date d'achèvement de l'immeuble.

Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt.
Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter.

Investissements réalisés et achevés en 2015 ou réalisés antérieurement si achevés en 2015

- en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7CZ

- outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7EZ

1

Investissements réalisés et achevés en 2016 ou réalisés antérieurement si achevés en 2016

- en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RZ

- outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7TZ

Investissements réalisés et achevés en 2017 ou réalisés antérieurement si achevés en 2017

- en métropole avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RB

- outre-mer avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RD

Investissements réalisés et achevés en 2018 ou réalisés antérieurement si achevés en 2018

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RE

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RF

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7RG

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7RH

Investissements réalisés et achevés en 2019 ou réalisés antérieurement si achevés en 2019

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JM

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7KM

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7LM

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7MM

Investissements réalisés et achevés en 2020 ou réalisés antérieurement si achevés en 2020

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JN

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JO

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JP

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JQ

2

Investissements réalisés et achevés en 2021 ou réalisés antérieurement si achevés en 2021

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JV

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JW

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JX

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JY

Investissements réalisés et achevés en 2022 ou réalisés antérieurement si achevés en 2022

- en métropole :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JI

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JJ

- outre-mer :

- avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt 7JK

- avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt 7JL

Vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger et vous avez réalisé un investissement Pinel à compter du 1.1.2019 lorsque vous étiez fiscalement domicilié en France 7QH

Report du montant de votre réduction Pinel

Exemple :

- mon appartement est achevé depuis 2018,
- je suis engagé à le louer pendant 6 ans,
- et j'ai 3 596€ de réduction Pinel par an alors je déclare 3 596€ ligne 7RE



ÉTAPE 3 : Déclaration 2042

▶ Accueil

▶ Sélection des rubriques de la déclaration principale

▶ Sélection des annexes

▶ Déclaration de revenus

▶ Annexe n°2044

[Consulter l'aide](#) ▼

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration principale - revenus 2023

[◀ Précédent](#) [Suivant ▶](#)

INFORMATIONS

Pour toute question nécessitant une réponse rapide de l'administration, utilisez dans votre espace particulier, la rubrique « RUBRIQUE DU SITE / Question » en bas de page ou le service « Messagerie sécurisée » en haut de page.

Si vous souhaitez porter à la connaissance de l'administration fiscale certains éléments de votre déclaration pour lesquels vous n'êtes pas certain de votre interprétation, signalez une mention expresse en cochant la case ci-contre.

En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des finances publiques. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités (voir notice).

[◀ Précédent](#) [Cliquez ici →](#) [Suivant ▶](#)



DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 4 : Déclarer vos biens



Bon à savoir :

Pensez à bien déclarer vos autres biens immobiliers, même s'ils sont vacants ou que cela correspond à votre résidence principale.

The screenshot shows the 'Mon espace particulier' interface on impots.gouv.fr. The user is identified as ERIC DUPONT with a fiscal number of 1395492833378, last connected on 13 avril 2023 at 8:53. The navigation menu includes 'Tableau de bord', 'Prélèvement à la source', 'Paiements', 'Cliquez ici →' (highlighted), 'Biens immobiliers' (highlighted), 'Déclarer', and 'Autres services'. A notification bar states: 'Certaines informations sont susceptibles d'avoir été modifiées dans d'autres fenêtres et peuvent nécessiter d'être actualisées.' Below this, a banner for 'PENSER À DÉCLARER EN LIGNE' features a calendar icon and a button 'Accéder à la déclaration en ligne'. At the bottom, there is a button 'Payer en ligne mes impôts' and a section for 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL'.

DÉCLARATION PINEL



ÉTAPE 4 : Déclarer vos biens



Bon à savoir :

Vérifiez bien que la déclaration est exacte sur tous vos biens.

MES BIENS

🔍 Filtrer les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)

4 déclarations attendues

Détailler les biens

 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Appartement VILLENEUVE D ASCQ (NORD) 1 ALL DES CAMPANULES 32m ² 4 pièces Déclaration d'occupation Consulter	 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Parking VILLENEUVE D ASCQ (NORD) 1 ALL DES CAMPANULES 10m ² Déclaration d'occupation Consulter	 Déclaration d'occupation et de loyer attendue Parking VILLENEUVE D ASCQ (NORD) 1 ALL DES CAMPANULES 10m ² Déclaration d'occupation Consulter
--	---	---

Cliquez ici →



ÉTAPE 4 : Déclarer vos biens



Bon à savoir :

Les informations détenues par l'administration remontent automatiquement.

1. Si les informations sont correctes :
> **Cliquez sur Aucun changement pour valider**

2. Si un changement est survenu et que les informations sont incorrectes :
> **Cliquez sur Déclarer pour corriger la déclaration**

BIENS IMMOBILIERS Service available in English 

DÉCLARATION D'OCCUPATION ET DE LOYER

Les champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA DÉCLARATION D'OCCUPATION
1 ALL DES CAMPANULES - NORD VILLENEUVE D ASCQ

Les informations détenues par l'administration indiquent que votre bien est vacant.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, en tant que propriétaire, vous avez l'obligation de déclarer l'occupation de vos locaux d'habitation.

Si ces informations sont exactes, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « Aucun changement ».

Si la situation a changé, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « Déclarer ».

Précédent**1**
Aucun changement**2**
Déclarer



DÉCLARATION PINEL



FÉLICITATIONS !
Votre déclaration Pinel est terminée !

Numéro d'assistance de www.impots.gouv.fr

Contact au **0809 401 401** du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00
(service gratuit + prix d'un appel)